



Réseau départemental Petite Enfance et Handicap

Le mardi 10 décembre 2024





Programme

- 1 - Les enjeux COG / CPOG / SDSF/ CTG
- 2- Diagnostic Caf de l'Eure
- 2 - Les aides de la Caf
- 3- Les dispositifs pour les familles
- 4 - Les bonnes pratiques repérées pour un accueil inclusif
- 5- Tables d'échanges





Les enjeux CPOG / COG

Enjeux de la COG

Enjeux du CPOG

Lien fiche action SDSF

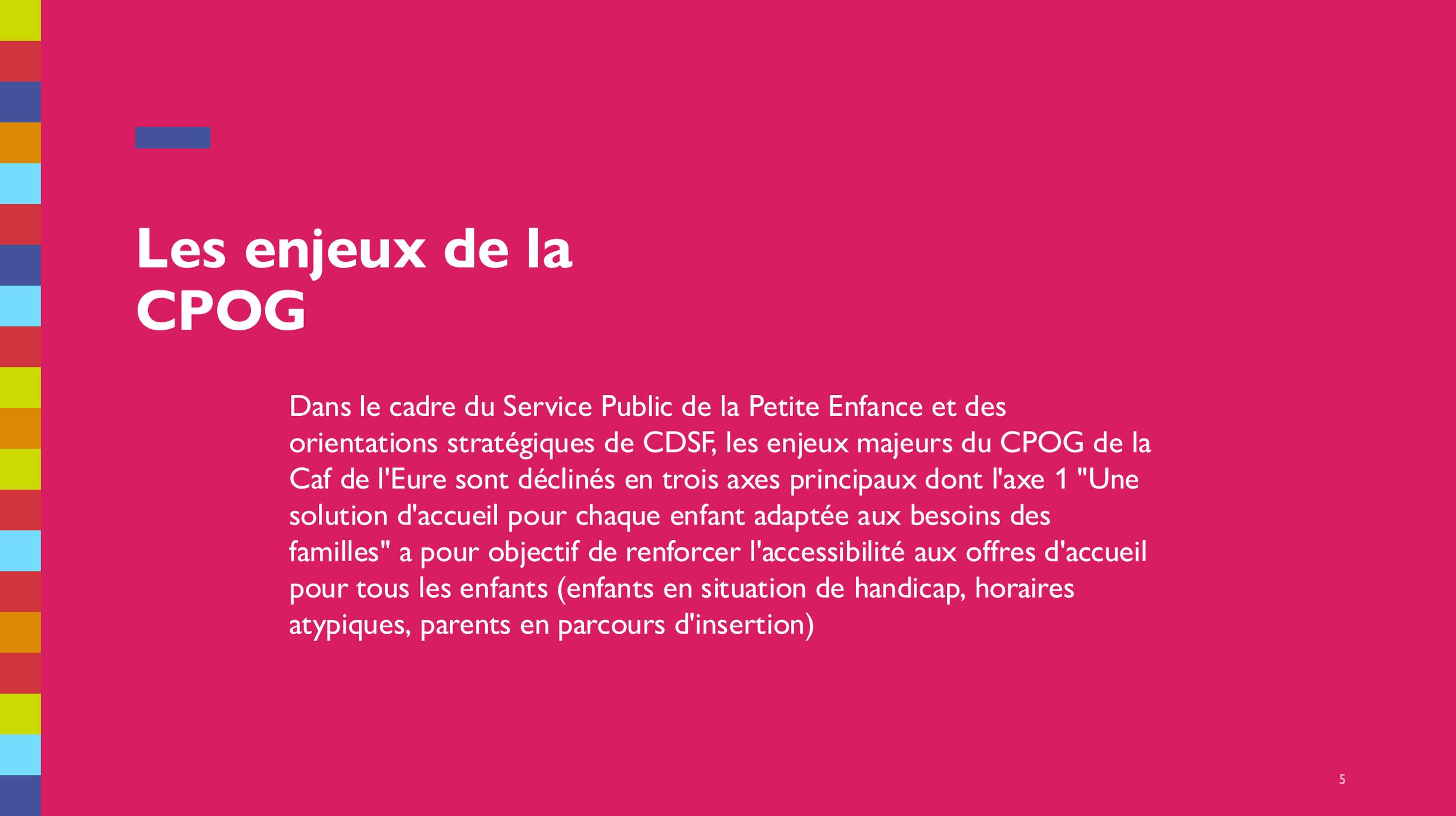
Diagnostic Caf de l'Eure

Les enjeux de la COG

La politique d'accueil du jeune enfant poursuit des objectifs multiples : la lutte contre la reproduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge, l'accès et le maintien dans l'emploi des parents, l'égalité femmes / hommes, le répit parental, **l'inclusion des enfants en situation de handicap**, le développement et l'épanouissement des enfants.

La COG 2023-2027 s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du service public de la petite enfance et l'ambition de la branche famille est d'agir sur les principales fonctions constitutives de ce service public, notamment :

- informer les parents : garantir aux parents un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement, reposant notamment sur le site monenfant.fr et les relais petite enfance (RPE) ,
- développer et diversifier les solutions d'accueils pour garantir aux familles une offre disponible en tout point du territoire, accessible financièrement et adaptée aux besoins spécifiques liés au handicap, aux horaires atypiques, à la reprise d'emploi, à la préparation de l'entrée à l'école maternelle



Les enjeux de la CPOG

Dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance et des orientations stratégiques de CDSF, les enjeux majeurs du CPOG de la Caf de l'Eure sont déclinés en trois axes principaux dont l'axe 1 "Une solution d'accueil pour chaque enfant adaptée aux besoins des familles" a pour objectif de renforcer l'accessibilité aux offres d'accueil pour tous les enfants (enfants en situation de handicap, horaires atypiques, parents en parcours d'insertion)

• Les besoins repérés

Des demandes régulières d'accueil occasionnel non satisfaites alors qu'il permet de faire de la prévention en donnant accès de manière occasionnelle à des enfants à des fins de socialisation.

Méconnaissance des structures existantes pour l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Manque d'articulation entre les acteurs spécialisés dans le champ du handicap et les modes d'accueil du jeune enfant.

Les professionnels observent une difficulté du parent de s'autoriser à laisser l'enfant en situation de handicap ainsi qu'une méconnaissance pour les parents de la possibilité d'accueil de leur enfant dans les structures en milieu ordinaire.

Les enjeux du SDSF

Action N°8 : Renforcement des modes d'accueil répondant à des besoins spécifiques

Objectifs -

- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap
- Faciliter l'accueil occasionnel des enfants dans les structures collectives

Indicateurs -

- Augmentation du nombre d'enfants accueillis en occasionnel dans les structures collectives
- Augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis

Le handicap dans les CTG



Diagnostic Caf de l'Eure

Les enfants bénéficiaires AEEH

Nombre d'enfants CAF et MSA de moins de 6 ans bénéficiaires de l'A.E.E.H.	2018		2019		2020		2021		2022	
	Enfants de moins de 3 ans	76	21,8 %	59	14,8 %	71	16,6 %	72	14,7 %	76
Enfants de 3 à moins de 6 ans	272	78,2 %	339	85,2 %	357	83,4 %	417	85,3 %	481	86,4 %
Total	348	100,0 %	398	100,0 %	428	100,0 %	489	100,0 %	557	100,0 %
Pourcentage d'évolution annuelle				+ 14,4 %		+ 7,5 %		+ 14,3 %		+ 13,9 %

Les enfants accueillis en EAJE en 2023

- 33 structures sur 71 disposent d'un aménagement spécifique et/ou d'équipements pour les enfants en situation de handicap, soit 46,47%

L'offre de l'accueil individuel – Assistants maternelle en 2023

- 14,74% des assistants maternels acceptent l'accueil d'enfants porteurs de handicap soit 442 sur 2999 assistants maternels

43 demandes d'accueil d'enfants en situation de handicap

Diagnostic Caf de l'Eure

L'âge moyen du diagnostic des troubles neurodéveloppementaux est de 7 ans, mais tend à être réduit grâce aux dispositifs de repérage précoce. Souvent, les premiers signaux d'écarts du développement de l'enfant apparaissent dès la première année.

Le rôle des acteurs de la petite enfance est primordial car ils sont les premiers et parfois les seuls, hors sphère familiale, au contact de l'enfant. Leur qualification et leur posture professionnelle objective leur permettent d'être parmi les mieux placés pour constater des écarts de développement et favoriser l'accès de l'enfant à une prise en charge précoce lorsque celle-ci est nécessaire. Ils ont donc une grande responsabilité.



Les aides de la Caf

Bonus handicap en EAJE

- Ce bonus est destiné à tous les Eaje bénéficiaires de la PSU, et s'applique dès le premier enfant en situation de handicap accueilli dans la structure afin d'encourager une véritable politique d'inclusion à proximité des lieux de vie des enfants.
- Le montant est croissant avec le pourcentage d'enfants en situation de handicap inscrits dans la structure pour compenser les surcoûts qui pèsent sur les structures lorsque le nombre d'enfants en situation de handicap s'accroît.
- Attention : il ne s'agit pas d'une aide individualisée par enfant accueilli car le bonus s'applique à toutes les places de la structure puisque les gestionnaires d'Eaje doivent adapter leur projet d'accueil dans son ensemble.

Bonus inclusion handicap (EAJE)

% enfants porteurs de handicap, reconnu ou en cours de détection	Prix de revient plafond par place	Taux de financement des places concernées
>= 7,5%	21 528,00 €	45%
>= 5% et < 7,5%	8 611,00 € + (% enfants Aeeh x 172 223,00 €)	30%
< 5%	17 223,00 €	15%
Montant plafond de bonus par place	1 399,00 €	



Bonus handicap en EAJE

Le gestionnaire EAJE n'a pas besoin de solliciter ce bonus qui lui sera versé automatiquement après la télédéclaration de ses données d'activité. En revanche il doit bien conserver les justificatifs individuels pour chaque enfant éligible

Pour être comptabilisés dans ce bonus, les enfants de moins de 6 ans doivent remplir l'une des conditions :

- Bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**Aeeh**).
- Être entrés dans un parcours bilan/intervention précoce, au sein de la plateforme départementale de coordination et d'orientation (**PCO**)
- Bénéficiaire d'une notification de la Maison départementale des personnes handicapées (**Mdph**) pour une prise en charge en Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (**Sessad**) ou en Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (**Safep**).
- Disposer d'une **attestation médicale, délivrée par un centre hospitalier ou le médecin de Pmi**, précisant que l'enfant nécessite une prise en charge globale thérapeutique, éducative ou rééducative compte tenu d'un développement inhabituel des acquisitions psychomotrices ou du diagnostic d'une pathologie ou d'une atteinte sensitive ou motrice grave



FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES

En complément du bonus dédié, 616 actions favorisant l'inclusion d'enfants porteurs de handicap en crèches ont été soutenues en 2021. Elles se sont caractérisées par la sensibilisation ou la supervision en direction des équipes (63% des actions), l'information et l'accompagnement en direction des familles (26%) et enfin l'adaptation des locaux et des équipements (11%).

- Pour la période 2024-2027, le volet 2 de l'axe 1 du Fpt soutient en particulier :
 - l'appropriation, par les parents et les professionnels de la petite enfance, des recommandations en matière de repérage précoce des troubles du spectre autistique et du neurodéveloppement,
 - la préparation de l'équipe, en amont de l'accueil d'enfants en situation de handicap (financé par le bonus inclusion), dans une logique de préfiguration ou d'amorçage.



Subventions d'investissement (EAJE PSU / RPE)

La Caf de l'Eure peut octroyer des subventions d'investissement aux EAJE, aux Relais Petite Enfance, et aux Maisons d'Assistants Maternels de plus de 10 ans.

Ces financements permettent notamment de soutenir les dépenses liées à la mise aux normes PMR, à la rénovation des locaux pour les rendre accessibles, à la création d'espaces sensoriels, à la communication inclusive, à l'acquisition de mobilier ou outils ludiques et pédagogiques inclusifs...



Les dispositifs pour les familles

La plateforme de coordination et d'orientation (PCO)

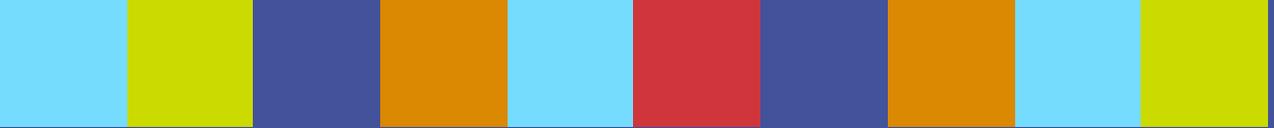
PCO 0-6
ans 276
(Eure et
Seine-
Maritime)

CAMSP CHU de Rouen -
Hôpital Charles-Nicolle
Service de pédiatrie
néonatale et
neuropédiatrie
37 boulevard Gambetta
76000 ROUEN

06 46 71 00 34

La PCO est destinée aux familles ayant un enfant de moins de 13 ans et permet une prise en charge précoce des enfants qui présentent un écart de développement ou des troubles non diagnostiqués.

Il s'agit d'engager sans attendre la stabilisation du diagnostic l'intervention coordonnée de professionnels. Ces interventions visent à lever un doute ou à progresser dans le diagnostic tout en prévenant le surhandicap.



La communauté 360

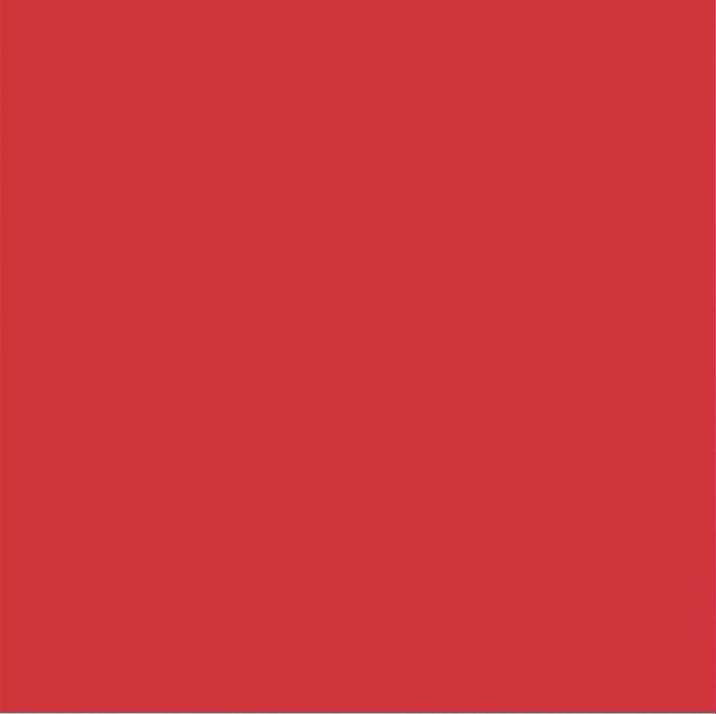
**Numéro unique partout en France
0800 360 360**

La communauté 360 est une permanence téléphonique gratuite qui propose une orientation ou des réponses à l'ensemble des problématiques relevant du handicap (accès aux droits, accès aux soins, rupture de parcours, scolarité, transport, habitat...)



Financée par l'ARS, la plateforme est en partenariat avec de très nombreux acteurs du champ du handicap, pour être à même de mieux orienter les personnes quels que soient leurs besoins.

Les bonnes pratiques repérées pour un accueil inclusif



Il est préférable de penser des activités adaptées à tous (parcours de motricité, sentier sensoriel, travail sur les émotions...) en laissant l'enfant s'approprier les consignes.

L'équipement et les jouets proposés aux enfants peuvent faire l'objet d'une réflexion pour être représentatifs de l'ensemble des enfants et modulables pour s'adapter à tous.

La formation des équipes et assistants maternels au handicap est bien sûr encouragée pour acquérir une compréhension du handicap, des signes d'écart de développement, ainsi qu'une connaissance des enjeux et une aisance des pratiques d'accueil.

L'Etat a mis à disposition des professionnels de la petite enfance et des familles un « **guide de repérage des écarts de développement** ». Téléchargeable gratuitement, il permet d'objectiver les difficultés observées et de servir de support à un premier échange avec le parent, qui pourra à son tour si nécessaire l'utiliser pour aborder la situation avec son médecin. Il peut être utilisé en routine une fois par an auprès de l'ensemble des enfants accueillis.

La composition des équipes en Eaje peut intégrer des professionnels relevant du médico-social ou ayant une expérience auprès du public en situation de handicap : psychomotricien, ergothérapeute, psychologue...

L'Eaje ou le Relais Petite Enfance peut également créer un partenariat avec le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) de son territoire ou avec un Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP). Cela permet de faciliter l'inclusion souvent partielle d'enfants en situation de handicap, mais également de créer des liens avec l'équipe médico-sociale qui soutient la professionnalisation ou le savoir-faire de l'Eaje. L'équipe peut également être mobilisée en cas de questionnement sur de potentiels troubles d'un enfant.

L'établissement peut se former et mettre en place une salle sensorielle qui a des vertus apaisantes pour les enfants gênés par trop de stimuli. Il existe aussi des possibilités modulables pour créer un espace temporaire au domicile (tente pop'up, lampe à fibres, projecteur de lumières.)

Le professionnel peut communiquer avec les familles, y compris celles dont l'enfant n'est pas concerné par un trouble. Cela permet d'éviter les questionnements et préjugés, de réaffirmer l'accueil inconditionnel des enfants et ainsi de contribuer à lutter contre la stigmatisation du handicap.

L'équipe de la crèche ou l'assistant maternel peut se renseigner et même se former sur la communication alternative améliorée (CAA) avec les jeunes enfants, La CAA permet de compenser ou suppléer la communication orale chez les enfants présentant des troubles de la parole, du langage, de la compréhension écrite et orale. Elle recouvre tous les outils pour améliorer la communication insuffisante ou remplacer le langage oral (pictogramme, langue des signes...) et sera profitable à l'ensemble des enfants accueillis

Les outils

 **GOVERNEMENT**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour l'autisme au sein
des troubles du neuro-développement

REPÉRER ET GUIDER



**Parents et
professionnels
de la petite enfance,
soyons attentifs ensemble
au développement
de votre enfant.**





Temps d'échanges

Table d'échanges



- les outils pour l'accueil
des enfants en situation
de handicap



- les actions sur les
territoires



- Les divers financements
ou formations

Les outils

- Charte pour un accueil inclusif
- Des fiches enfants
- Grille d'observation ou grille repérage des troubles
- Tapis d'éveil modulables
- Casque anti-bruit
- Achat de couverture lestée
- Mobiliers : lits ergonomiques /tables de changes modulables
- Espace sensoriel
- Communication gestuelle
- Malle sensorielle
- PAI / PAP
- Livres adaptés
- Salle famille /Espace de rencontres

Les actions sur le territoire

- Partenariat avec l'école Partenariat professionnel paramédical : ergothérapeute / psychomotricienne
- Partenariat équipe mobile de Navarre
- Agglomération SE : projet handisitting
- Groupe de paroles assistante maternelle et PMI
- réunion avec les familles / guichet unique
- Ville de Louviers : Equipe dédiée pour les structures PE pour accompagner l'observation des enfants HOVIA
- Forum handicap pour travailler avec tous les partenaires
- APP / groupe de paroles
- Création d'un poste de référent handicap
- Mise en place du PAI avec les familles
- divers partenariats ADAPEI / PRH 27
- développer des supports de cadrage de l'accueil d'un enfant en situation de handicap
- Mise en place de poste de chargés de coopération handicap
- Mise en place d'un référent santé
- Mise en place de critères prioritaires lors de l'attribution des places en EAJE
- PEPS/ point info santé pour les familles
- PCO
- Groupe de travail avec la PMI
- Regard croisé entre les responsables EAJE sur l'accueil des enfants en situation de handicap

Les divers financements ou formations

- Promotion Santé Normandie avec le CRA
- ADAPEI
- PRH 27
- Formation sensibilisation
- Formation sur l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Formation pour la mise en place de la communication gestuelle
- Iperia formation PO
- Promotion santé Normandie
- Organisme la souris verte
- Financement autonome de l'association Hovia
- Financement agglomération seine eure pour Handisiting
- Formation des professionnels
- Formation et financements Insee pour partenariat psychomotricien temps d'échange entre RPE et le partage de l'expérience

- Subventions CAF : FME / FPT
- Subventions MSA
- Financements appel à projets ARS

Merci

